

CHARTRE DE BONNE CONDUITE des visiteurs en période de crise COVID-19

OBJET

Cette « charte de bonne conduite des visiteurs » indique les conditions dans lesquelles un parent, un proche ou un professionnel extérieur peut accéder aux locaux de l'établissement **aux horaires convenus** avec l'établissement.

IDENTIFICATION DU VISITEUR

Nom :

Prénom :

Téléphone : Courriel :

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE POUR LES PROFESSIONNELS

.....

IDENTIFICATION DU PATIENT RENCONTRÉ

Nom / Prénom du patient :

Votre situation correspond à l'un des cas suivants :

- **Je suis vacciné** (depuis plus de 10 jours)
- **J'ai déjà été victime de la Covid-19**
- **J'ai bénéficié, il y a moins 48H d'un Test qui est Négatif** (PCR ou Antigénique)

VOTRE RÉPONSE ->

 OUI NON

Si NON, seule l'autoévaluation en fonction de vos éventuels symptômes ou facteurs de risques liés à votre état de santé nous permettra d'évaluer votre statut face à la maladie.

CONDITIONS PRÉALABLES À L'ENTRÉE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

Le visiteur, reconnaît sur l'honneur, l'absence des symptômes suivants :

- Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs...)?
- Avez-vous des courbatures ?
- Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ?
- Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge /toux ?

 OUI NON OUI NON OUI NON OUI NON

S'engage sur l'honneur lors de la visite à se conformer strictement aux instructions de l'établissement quant au respect des mesures barrières et notamment :

- ✚ à porter un masque chirurgical ou en tissu homologué ;
- ✚ à se laver les mains et utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) ;
- ✚ à respecter le circuit sécurisé mis en place par l'établissement et d'éviter tout contact avec les patients et les personnels ;
- ✚ à respecter la distance physique d' 1m avec port de masque obligatoire ;
- ✚ à se faire accompagner par un professionnel de l'établissement ;
- ✚ à respecter le temps de visite ne pouvant excéder 1 heure au maximum selon les préconisations de l'établissement ;
- ✚ à ne pas échanger d'objets ou de denrées avec le patient rencontré ;
- ✚ à ne pas toucher le patient ;
- ✚ à se faire enregistrer par l'établissement lors de son entrée et de sa sortie.

En cas de transgression de ces règles, les visites au sein de l'établissement seront suspendues.

Fait à

Le à (heure) :

Signature (après la mention manuscrite : « *Je m'engage à respecter la présente charte de bonne conduite* »)